



Reprise du travail, absence de visite médicale

Par manu34, le 09/09/2014 à 13:14

bonjour,
en arret depuis le 15 mai 2014, je reprend le 15 septembre
j ai informé l employeur de la reprise, a ce jour aucune nouvelle!!
sachant que j ai été eu le titre de pension invalidité de la sécu entre temps et qu il m ai
attribué depuis juillet 2013, un an apres la demande.
j avais cette demande car mon handicap s empirrait de jour en jour!
je suis en maladie pour canal carpien de l autre main et epicondite du coude.
je suis également allez voir la medecine du travail de moi meme qui m as dit que j etait
inapte, mais ne la pas signifié vu que j etait en maladie.
par ailleurs il y a absence de visite médicale d embauche, et mon invalidité et du a un
accident que j ai eu en 1996 ,et que la medecine du travail m a dit que si j avais passé cette
visite ,je n aurai deja pas ete apte
que dois je faire????
cordialement

Par P.M., le 09/09/2014 à 15:05

Bonjour,
Je vous conseillerais de mettre en demeure l'employeur par lettre recommandée avec AR de
vous convoquer à la visite de reprise en lui spécifiant que tant que vous ne l'aurez pas
passée, vous ne reprendrez pas le travail...
Le Médecin du travail avait la possibilité de vous déclarer inapte lors de la visite de préreprise
à condition que vous ayez informé l'employeur préalablement de votre initiative...